

## DEC – AVIS 2015

### I. AGRÉMENT DU SUJET DE MÉMOIRE

Le sujet du mémoire a trait à une ou plusieurs des activités relevant de l'expertise comptable ou du commissariat aux comptes. Il doit être proposé à l'agrément du jury national **6 mois au moins avant la date de début des épreuves** (au lieu de 6 mois avant l'ouverture de la période d'inscription aux épreuves).

#### I.1 DEMANDE DE DOSSIER

Les candidats peuvent télécharger le dossier de demande d'agrément tout au long de l'année civile sur le site du SIEC [www.siec.education.fr](http://www.siec.education.fr) rubrique « votre examen », sous rubrique « DEC » onglet inscription.

Les candidats sont informés qu'aucune demande d'agrément ne peut être traitée durant les périodes de fermeture administrative du SIEC (congrès de Noël et congrès d'été).

#### I.2 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comportera les pièces suivantes :

- une proposition de plan détaillé et quantifié ;
  - une notice explicative conforme à l'esprit de la note rédigée par le jury national du diplôme d'expertise comptable ;
  - une bibliographie détaillée ;
- le tout en un exemplaire, relié ou agrafé.

Un autre exemplaire sera envoyé en parallèle, sous format électronique, à l'adresse suivante : [agrementdec@siec.education.fr](mailto:agrementdec@siec.education.fr)

#### I.3 RÉSULTAT DE LA DEMANDE D'AGRÉMENT

Le résultat de la demande d'agrément sera communiqué au candidat dans un délai de trois mois (délai maximum) à compter de la date de l'accusé de réception délivré par le service gestionnaire.

L'agrément est accordé pour une période de quatre sessions consécutives. Si le mémoire n'est pas déposé dans ce délai, une nouvelle demande d'agrément doit être présentée.

Si le candidat n'obtient pas l'agrément du sujet de mémoire, deux cas se présentent :

- soit le sujet peut être conservé, mais le candidat devra modifier son plan ;
- soit le sujet est refusé.

Ces deux cas entraînent obligatoirement une nouvelle inscription à l'agrément du sujet de mémoire.

## II - INSCRIPTION À L'EXAMEN FINAL

### II – 1 INSCRIPTION À LA PREMIÈRE SESSION

**Les dossiers d'inscription à l'examen final seront disponibles uniquement via Internet** et téléchargeables sur le site du SIEC <http://www.siec.education.fr>, rubrique « VOTRE EXAMEN », sous rubrique « DEC », onglet « INSCRIPTIONS ».

Ouverture des inscriptions vendredi 09 janvier 2015, mise en ligne du dossier d'inscription du vendredi 09 janvier 2015 au lundi 16 février 2015, date limite des retours des dossiers et clôture des inscriptions **lundi 16 février 2015 minuit**.

Aucune autre forme de demande de dossier ne sera acceptée.

Le renvoi des dossiers dûment complétés devra être effectué au plus tard **lundi 16 février 2015 minuit** (le cachet de la poste faisant foi). Tout dossier déposé hors délai sera rejeté.

Le dossier d'inscription à l'examen final devra être accompagné :

- de l'attestation de fin de stage ;
- du diplôme permettant l'inscription ;
- du mémoire, en deux exemplaires (format 21 x 29,7 cm), et trois exemplaires du mémoire sur format informatique, si le candidat s'inscrit à l'épreuve n° 3.

**Aucun additif ou rectificatif au mémoire ne sera accepté.**

### II – 2 INSCRIPTION À LA SECONDE SESSION

**Les dossiers d'inscription à l'examen final seront disponibles uniquement via Internet** et téléchargeables sur le site du SIEC <http://www.siec.education.fr>, rubrique « VOTRE EXAMEN », sous rubrique « DEC », onglet « INSCRIPTIONS ».

Ouverture des inscriptions mercredi 15 juillet 2015, mise en ligne du dossier d'inscription du mercredi 15 juillet 2015 au lundi 31 août 2015, date limite des retours des dossiers et clôture des inscriptions **lundi 31 août 2015 minuit**.

Aucune autre forme de demande de dossier ne sera acceptée.

Le renvoi des dossiers dûment complétés devra être effectué au plus tard **le lundi 31 août 2015 minuit** (le cachet de la poste faisant foi). Tout dossier hors délai sera rejeté.

Le dossier d'inscription à l'examen final devra être accompagné :

- de l'attestation de fin de stage ;
- du diplôme permettant l'inscription ;
- du mémoire, en deux exemplaires (format 21 x 29,7 cm), et trois exemplaires du mémoire sur format informatique, si le candidat s'inscrit à l'épreuve n° 3.

**Aucun additif ou rectificatif au mémoire ne sera accepté.**

### III - DATES DES ÉPREUVES ET RÉSULTATS

#### III – 1 DATES DES ÉPREUVES ET RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE SESSION

La première session 2015 se déroulera en Île-de-France.

- Épreuve écrite n° 1 (réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes) : **mardi 28 avril 2015 de 09h00 à 10h00.**
- Épreuve écrite n° 2 (révision légale et contractuel des comptes) : **lundi 27 avril 2015 de 09h00 à 13h30.**
- Épreuve n° 3 (soutenance du mémoire) :
  - du mardi 28 avril après-midi au jeudi 30 avril
  - du lundi 04 mai au jeudi 07 mai
  - du lundi 11 mai au mercredi 13 mai
  - du lundi 18 mai au mercredi 20 mai

**Il n'y aura donc pas d'épreuves les 1<sup>er</sup>, 8, 14 et 15 mai 2015**

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

	demande de dossier	clôture des inscriptions	épreuves	résultats
agrément du sujet de mémoire	Tout au long de l'année	Dimanche 26 octobre 2014 pour soutenance en mai 2015		<b>dans les 3 mois qui suivent la date de l'AR délivré par le service gestionnaire. Délai MAXIMAL</b>
diplôme final	du vendredi 09 janvier 2015 au lundi 16 février 2015	lundi 16 février 2015	épreuve écrite n° 1 : <b>Mardi 28 avril 2015 (09h00 – 10h00)</b> épreuve écrite n° 2 : <b>Lundi 27 avril 2015 (09h00- 13h30)</b>  épreuve n° 3 : - du mardi 28 avril après-midi au jeudi 30 avril - du lundi 04 mai au jeudi 07 mai - du lundi 11 mai au mercredi 13 mai - du lundi 18 mai au mercredi 20 mai	<b>Jeudi 25 juin 2015</b>

### III – 2 DATES DES ÉPREUVES ET RÉSULTATS DE LA SECONDE SESSION

La seconde session 2015 se déroulera en Île-de-France.

- Épreuve écrite n° 1 (réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes) : **lundi 16 novembre 2015 de 14h30 à 15h30.**

- Épreuve écrite n° 2 (révision légale et contractuel le des comptes) : **mardi 17 novembre 2015 de 09h00 à 13h30.**

- Épreuve n° 3 (soutenance du mémoire) :

- **du mercredi 18 novembre au vendredi 20 novembre**

- **du lundi 30 novembre au vendredi 11 décembre**

**Attention : il n'y aura pas d'épreuves du lundi 23 novembre au vendredi 27 novembre 2015.**

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

	demande de dossier	clôture des inscriptions	épreuves	résultats
agrément du sujet de mémoire	Tout au long de l'année	Vendredi 15 mai 2015 pour soutenance en novembre 2015		dans les 3 mois qui suivent la date de l'AR délivré par le service gestionnaire. Délai MAXIMAL
diplôme final	du mercredi 15 juillet 2015 au lundi 31 août 2015	Lundi 31 août 2015	<p>épreuve écrite n° 1 : <b>lundi 16 novembre 2015 (14h30-15h30)</b></p> <p>épreuve écrite n° 2 : <b>mardi 17 novembre 2015 (09h00-13h30)</b></p> <p>épreuve n° 3 : <b>du mercredi 18 novembre 2015 au vendredi 20 novembre 2015 ; du lundi 30 novembre au vendredi 11 décembre.</b></p> <p><b>Attention il n'y aura pas d'épreuves du lundi 23 novembre au vendredi 27 novembre 2015</b></p>	Jeudi 07 janvier 2016

